



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	12
votants	17

Le lundi 25 juillet 2022 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : lundi 18 juillet 2022

### DELIBERATION

N° 84/2022

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Geneviève IDDA donne pouvoir à Marie-Lou ALLAVENA, Renaud LEFEBVRE donne pouvoir Paul REY, Isabelle SAUVE donne pouvoir à Karine BOETTI, André IPERT donne pouvoir à Michel BRAUN, Herbert WOLFERS donne pouvoir à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI, Julia BONNET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Karine BOETTI.

### OBJET :

Demande de fonds de concours à la CARF pour l'acquisition du terrain de la Tour de la Cruella

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

**Monsieur le Maire** explique au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir le terrain de la Tour de la Cruella, afin de valoriser notre patrimoine historique.

Le montant de cette opération est de 9 120 € HT.

**Monsieur le Maire** présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide de la CARF à hauteur de 50% du montant total HT, afin de financer cette opération.

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**APPROUVE** la demande de subventions à la CARF.

**APPROUVE** le plan de financement.

**AR Prefecture**


006-210600235-20220727-2022\_88-DE  
Reçu le 27/07/2022  
Publié le 27/07/2022

**AUTORISE Monsieur le Maire** à lancer cette opération.

**INDIQUE** que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2022 en section d'investissement aux chapitre et article correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire  
  
Sébastien OLHARAN



Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de  
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : ACQUISITION DU TERRAIN DE LA TOUR DE LA CRUELLA

**DEPENSE :**

Montant 9 120,00 € HT

**RECETTES :**

CARF	50 %	4 560,00 €
COMMUNE	50 %	4 560,00 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 25 juillet 2022

Le Maire,  
  
Sébastien OLHARAN



**AR Prefecture**

006-210600235-20220727-2022\_88-DE  
Reçu le 27/07/2022  
Publié le 27/07/2022